

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DE NOS RÊVES

Mémoire au sujet du dossier des victimes d'actes criminels au Québec (IVAC &+)
Présenté par Anne Dubé, psychologue en pratique privée au Québec,
Ce 18 janvier 2021

Présentation de l'auteure : J'exerce la profession de psychologue au Québec; j'ai eu mon bureau à Lac-Mégantic de 2004 à 2020, poursuivant désormais en télépsychologie, et je pratique la psychothérapie avec la méthode ICV depuis 2011. J'ai eu à surmonter un trauma de naissance que j'ai mis plus de 40 ans à comprendre malgré la nature de mes études; je connais intimement les impacts d'un tel type de blessure psychologique (solitude, incompréhension de soi et des autres, conséquences sociales, sur l'énergie et financières). Cette expérience a puissamment motivé mes recherches dans ce domaine au point de devenir le cœur de ma pratique. Au fil des années, les mandats IVAC ont graduellement représenté le 2/3 de mes activités. Mon rôle m'a placé en position d'entendre nombre d'histoires de façon approfondie et m'a fait prendre la mesure des coûts sociaux causés par les traumas dus à la violence - violence conjugale & violence faite aux femmes en majeure partie. Dans d'autres mandats, j'ai aussi constaté que des hommes sont également victimes de violence – souvent psychologique- par des femmes. Mes études avec spécialité en relations interculturelles m'ont de plus rendue sensible à l'impact des violences faites aux femmes et aux peuples autochtones; je n'ai pu m'empêcher de faire des liens avec les notions de trauma générationnel acquises lors de mes lectures. Éprise de Justice sociale, je reconnais celle-ci comme étant une valeur centrale au filet social qu'on a tenté de créer au Québec; ça me tient à cœur d'ajouter ma voix aux efforts en cours pour tenter de faire mieux encore et ce mémoire est un acte concret en ce sens.

En plus de mes constats personnels, j'ai obtenu plusieurs suggestions de ma collègue psychologue Chantal Dubois de Victoriaville et de deux de mes clientes en particulier; j'ai tenté d'en faire la synthèse, au mieux, dans un court délai.

MES SUGGESTIONS TOURNENT AUTOUR DE TROIS PÔLES PRINCIPAUX

- 1) Ça aiderait d'avoir une véritable personne pivot avec des pouvoirs suffisants, qui reste la même- le plus que possible- dans chaque dossier IVAC et qui balance l'opinion de tous les professionnelLES impliqués sans devoir tenir compte de la seule opinion du médecin***

Les médecins ont un grand pouvoir décisionnel et aussi une charge très lourde.

J'ai souvent été témoin de médecins dont l'incompréhension empirait les problème des clientEs, les rendant encore plus victimes :

- Ils ont souvent peu de temps à consacrer à chaque patientE, ce qui ne leur permet pas de prendre connaissance de leur réalité en profondeur;

- Anciennement, la plupart étaient des hommes, certains narcissiques, bien que la nouvelle génération semble prometteuse;
- Certains semblent peu sensibilisés à la violence conjugale, au syndrome de stress post traumatique et il arrive qu'ils tentent de retourner prématurément au travail des personnes dans des états lamentables, ce qui ajoute un stress considérable à ces personnes hyper-stressées et fragilisées.
- C'est quasi impossible de changer de médecin dans notre système actuel;
- Les psychiatres sont généralement mieux outillés, mais ils manquent de disponibilité;
- En anecdote : un psychiatre et une agente IVAC d'origines étrangères ont tenus à mes clientes des propos qui semblaient inappropriés, par lesquels j'ai compris qu'ils transportaient les schèmes de pays moins avancés que nous socialement dans leur intervention; ça peut être problématique.
- Les médecins ont une prépondérance décisionnelle dans les dossiers IVAC –comme dans bien des dossiers- malgré ces éléments et ça peut poser problèmes.

J'ai été témoin de très bonNEs agentEs IVAC impliquÉs dans le dossier des clientEs à long terme; c'est très aidant.

- **Ça aide quand il n'y a pas trop de changement d'agentEs;**
- **Ça aiderait qu'ils aient plus de latitude pour adapter les mesures aux situations particulières des clientEs, plutôt que de s'en tenir à un barème rigide**
- Par exemple, j'ai une cliente traumatisée (manipulée, harcelée, violée) par un voisin qui est allé en prison et en est ressorti. La mesure de soutien pour se loger et storer ses meubles et le soutien pour vendre sa maison alors qu'elle a du mal à fonctionner était insuffisante pour lui permettre d'y arriver. En plus, elle aurait eu besoin de support pour aller faire tondre sa pelouse sans s'exposer potentiellement à son ex-agresseur, avec tout l'odieux de vendre en catastrophe une maison de rêve sans avoir tous ses moyens pour s'en occuper (Elle été mal desservie par la compagnie d'arpentage, par le travail du notaire de l'acheteur, etc.); pendant ce temps, son voisin vit toujours dans sa maison, il a repris sa vie normale et circule même librement dans l'environnement où elle vit, ce qui la laisse traumatisée de sortir au cas où il surgirait pour lui faire du mal à nouveau.
- J'ai une cliente âgée multi-traumatisée toute sa vie et handicapée; IVAC m'interdisait avant la pandémie d'aller la voir chez elle ou de permettre des consultations à distance; étrangement, ces moyens fonctionnent très bien depuis. Il est évident qu'elle ne pourra bénéficier de psychothérapie parce que son cas est trop sévère, compte tenu de son âge. Elle a besoin d'un soutien différent pour pouvoir rester à domicile (un petit chien de compagnie pour briser la solitude, un minimum de soutien spécialisé, car peu de gens la comprennent, pour ne pas sombrer dans l'isolement le plus complet) : ce n'est pas typique des autres mandats IVAC;

- Une cliente avec jeune bébé d'un nouveau conjoint qui l'a réactivée dans un trauma non résolu d'avec son ex-conjoint, dans un mandat en cours;
- Tous ces cas présentent des particularités et nécessitent des mesures de support différentes pour aider ces femmes à se relever; une cliente souligne à quel point c'est pénible de constamment à se justifier, alors qu'on ne va pas bien.

Techniquement :

*Ça aiderait qu'un premier 20h de services psychologiques soit accordé d'emblée à chaque victime : un processus de sélection ayant déjà eu lieu préalablement.

*Que la personne pivot communique à chaque victime, de façon transparente, ce qui est possible pour aider à réduire son stress qui est généralement considérable, selon la gravité des symptômes

*Améliorer l'arrimage entre les services IVAC et CNESST, j'ajouterais même SAAQ –et permettre aux clientEs de recourir au même ou à la même psy pour ces différents dossiers, ce qui évite d'avoir à répéter son histoire et d'avoir à recréer un lien de confiance avec unE autre intervenantE. On ne peut pas traiter les personnes de façon compartimentée, en ne se centrant que sur un problème et en faisant abstraction de leur histoire passée; cliniquement, ça ne fonctionne pas : les personnes forment un tout. Prendre soin de la personne en son entier et non de façon isolée serait plus approprié et plus efficace aussi.

*Ça pourrait aider de disposer d'une plate-forme sécurisée pour faciliter la transmission des dossiers entre les intervenantEs concernéEs, si elle est bien faite. Sinon, il vaut mieux s'en tenir aux méthodes actuelles (fax et poste).

2) Trouver comment mieux faire pour que les agresseurs cessent d'être des menaces ambulantes pour leurs anciennes victimes

- Je ne vous apprendrai pas que les procureurs sont débordéEs; les délais du processus judiciaire ajoute au fardeau des victimes;
- Une cliente estime qu'une victime d'acte criminel devrait voir son dossier accepté automatiquement à l'IVAC dès lors que son agresseur va en prison;
- Aussi, une peine de prison ne règle généralement rien dans le profil psychologique de l'agresseur –quant une telle peine est donnée-; des travaux communautaires, c'est bien, mais ça n'apporte pas forcément de réparation aux yeux des clientEs; une cliente aurait aimé que son ex ait une mesure relative à son problème de consommation de drogue et d'alcool, une thérapie à suivre.
- À sa sortie de prison, l'ex-agresseur continue de représenter une menace pour sa victime; la menace psychologique devient alors une prison pour la victime;

- Ça reste le fardeau de la victime de faire respecter le versement d'un dédommagement financier décidé par la cours si l'agresseur ne s'exécute pas (j'ai lu les documents envoyés à une cliente, suite au passage en cour de son ex conjoint agresseur; quelle énergie ça lui demandera d'entamer une poursuite au civil pour réclamer 600\$!)
- La durée limitée des interdits de contacts n'accordent plus de protection aux victimes passé cette date (ça ne pourrait pas durer plus longtemps ou être à vie, lorsque ça paraît justifié?)
- J'ai été témoin que plusieurs victimes qui restent encombrés de biens personnels leur rappelant l'agresseur sans savoir quel est leur droits de s'en débarrasser (on dirait que l'agresseur prend plaisir à laisser ce genre de trace, parfois).
- Ça nous est rapporté très souvent que d'ex agresseurs rôdent dans les parages de la victime; ça devrait aussi pouvoir faire partie d'un interdit de contact à long terme, selon moi;
- Une maman ne devrait pas avoir à négocier une garde partagée avec un ex-conjoint qui représente une menace pour l'intégrité psychologique de ses enfants (la DPJ n'a pas jugé bon agir dans deux cas récents).

Suggestions concrètes : une de mes clientes suggère qu'un système d'alarme adapté à la situation personnelle de la personne devrait lui être fourni pendant au moins deux ans, tous frais payés par IVAC (alarme à porter sur soi, alarme pour son lieu d'habitation, caméra de surveillance ou autre).

- Aussi, je suis frappée par le phénomène qui m'apparaît croissant des profils dits pervers narcissiques : je suis venue à considérer ce phénomène comme un problème de Société. Ces profils sont des types qui semblent prendre un plaisir maniaque à resserrer leur emprise sur leur victime, à les détruire à petit feu et à continuer de les harceler même des années après la fin d'une relation qui ne finit jamais, malheureusement. Depuis plusieurs années, j'ai vu des victimes de ces sinistres personnages aboutir dans un état lamentable dans mon service. Ça prendrait de la recherche pour tenter de comprendre ce qui est à l'origine de l'étendue de ce problème et voir ce qu'il y a à changer dans nos modes d'éducation ou autre pour endiguer ce fléau. Aussi, ces profils particulièrement manipulateurs réussissent à déjouer le système, y inclus le système de Justice, ce de toutes les manières. Ça prendrait plus de sensibilisation et d'éducation à ce phénomène pour aider plus de gens à s'en protéger.

3) Enfin agir en prévention de la violence et en particulier de la violence conjugale

L'inégalité sociale entre les sexes, la précarité économique, les traumas générationnels, la négligence et les abus infantiles non traités semblent des

facteurs rendant les gens plus vulnérables à la violence et au développement de TSPT (le trouble de stress post traumatique) plus tard dans la vie

- Depuis plusieurs années, j'ai observé que les personnes aux prises avec un TSPT suite à de la violence conjugale (ou autre) sont quasi toutes des personnes ayant été victimes de négligences ou d'abus dans leur enfance.

Idées plus spécifiques :

- Des services de médiation pourraient-ils aider les couples à démêler leurs problèmes avant d'en venir à la violence?
- Le modèle d'intervention dit féministe dans les centres pour femmes violentées gagnerait-il à être revu? J'ai plusieurs raisons de croire que oui (opinion partagée par ancienne intervenante d'un tel centre, par une avocate et moi-même). Un modèle d'intervention systémique me semblerait plus approprié : c'est un modèle global (comme celui qui a sous-tendu la rédaction de ce rapport) qui fait regarder la situation dans son ensemble, sans se borner à prendre parti aveuglément pour la femme (ce n'est pas toujours adéquat, car j'ai entendu le récit d'un homme décrivant un comportement aux allures manipulatrices de son ex qui auraient utilisé son passage dans ce genre de centre pour tenter d'obtenir la garde exclusive de leur enfant, par exemple; ça ne paraissait pas justifié).

Enfin, un problème connexe : J'ai constaté qu'un certain nombre de mes clientes IVAC ont dû déclarer faillite dans le passé suite aux déboires vécus dans d'anciennes relations de couple. Par la suite, elle ne peuvent plus détenir de compte Desjardins (où sont passées les valeurs de coopération du fondateur de ce mouvement?) et ça ajoute des barrières importantes à leur recherche de logement, à cause des enquêtes de crédit, augmentant d'autant leur niveau de stress et de vulnérabilité.

POUR ALLER PLUS LOIN :

Tirer partie des données obtenues par IVAC pour enrichir la recherche?

Il me semble qu'il y aurait tout à gagner de faire une étude des résultats obtenus par les divers thérapeutes qui aident les clientEs IVAC (en prenant les mesures requises pour préserver les règles de confidentialité). Comme dans tous les domaines, certainEs sont assurément plus efficaces que d'autres; il me semble que ça pourrait orienter des formations utiles pour le perfectionnement des psychothérapeutes, en les arrimant avec les besoins de la Société, comme ça se fait dans plusieurs domaines.

Aussi faciliter le perfectionnement auprès des sommités dans le domaine?

Pour le perfectionnement des psychothérapeutes, notamment, je suggérerais d'encourager l'Ordre des psychologues du Québec à élargir son approche. Dans mon cas, par exemple, pour me perfectionner en ICV pour le traitement des traumatismes (adultes ou enfants), j'irais plus loin en pouvant m'adresser à l'étranger. Or, ça coûte cher et ça demande du temps; j'aimerais bien que ça puisse compter au regard de mes obligations professionnelles de formation continues à la psychothérapie. Il me semble que d'autres professionnelLes en profiteraient également.

POUR TERMINER

Comme mon travail m'amène à côtoyer plusieurs personnes recevant des services de la part de l'IVAC, il est inévitable que j'entende certaines doléances à l'égard de ce service de temps à autre. Je me suis fait un mot d'ordre de les écouter et de les accueillir, puis de rappeler la chance que nous avons de vivre au Québec, cette Société si particulière qui a fait le choix de mettre en place des dispositions comme l'IVAC. Pour moi, le Québec compte parmi les meilleurs endroits où vivre au Monde et j'aspire que mon mémoire s'ajoute aux efforts déjà en place -et qui se poursuivent- pour continuer de bâtir le Québec de nos rêves, ici, maintenant et pour la suite.

Merci beaucoup de votre attention,

Anne Dubé, psychologue
 Adresse administrative :
 4516, Laval
 Lac-Mégantic, Qc
 G6B 1C6
 819 583-1250
www.psyannedube.ca

Références :

Smith, Joanna, À la rencontre de son bébé intérieur, éd. Dunod, 2018
 Ouvrage destiné au public expliquant bien le lien entre la qualité du lien d'attachement et le trauma ultérieurement dans la vie, se lit comme un roman (recommandation de lecture au Premier Ministre ;-)

Smith, J. Janner Steffan, A., Mann L. La régulation des émotions dans la famille L'ICV auprès des parents, des enfants et des adolescents – Résolution des traumatismes, traitement de la dissociation, réparation d'attachement, éditions Dunod, 2019

Smith, J. & al. Psychothérapie de la dissociation et du trauma, éd. Dunod, 2016